

RECENSEMENT NATIONAL DES DORTOIRS DE GRANDS CORMORANS EN 2008-09

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

METHODOLOGIE

Conformément aux décisions adoptées en 1996 par le Groupe national de réflexion sur le Grand Cormoran pour un suivi bisannuel de l'effectif des Grands cormorans hivernant en France, le recensement national des dortoirs sera effectué durant l'hiver 2008-09 sur l'ensemble du territoire, **à une date la plus proche possible du 15 janvier 2009**, selon la même méthodologie que celle des précédents recensements, à savoir :

-recensement de tous les dortoirs connus en janvier.

-recensements mensuels entre octobre et mars sur des dortoirs témoins, afin d'obtenir une cinétique de l'hivernage.

-tous les comptages auront lieu en soirée ou à l'aube, en excluant les comptages de journée qui peuvent concerner de simples rassemblements diurnes dont la comptabilisation ferait doublon avec les dortoirs nocturnes. De même, il ne sera pas effectué de comptages sur les zones alimentaires de façon à limiter les erreurs d'interprétation.

-le recensement sera organisé par le coordinateur national qui mandatera les coordinateurs départementaux qui seront en principe les mêmes que ceux de 2007 pour des raisons d'efficacité, et qui organiseront le travail des recenseurs individuels.

-selon les habitudes locales, les recensements seront réalisés par les associations ornithologiques, les services départementaux ou régionaux de l'ONEMA et de l'ONCFS, et dans certains départements les FDC, FDP et AAPPMA. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues. En cas de participation de plusieurs organismes, une coordination (par ex sous l'égide des DDAF) est souhaitable afin de couvrir au mieux le département et éviter les doublons, mais les organismes locaux ont toute liberté pour s'organiser ou intervenir séparément s'ils le souhaitent, le coordinateur national se chargeant d'effectuer la synthèse entre les différentes sources de comptage.

-afin d'éviter les erreurs, il est demandé aux coordonnateurs locaux intra ou inter-organismes de reporter sur une carte IGN l'emplacement précis des dortoirs, et de transmettre chacune des fiches de comptage de dortoirs et les synthèses départementales ou régionales directement au coordinateur national par courrier* ou par mail (Loic.Marion@univ-rennes1.fr).

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

L'analyse des données et leur interprétation seront effectuées par le coordinateur national. Seront notamment effectuées :

- une cartographie nationale des dortoirs, en visualisant l'importance de chaque dortoir.
- une comparaison des effectifs des hivers 2006-2007 et 2008-09 par département (tableaux) afin de mettre en évidence les changements de stratégie d'hivernage.
- une présentation des conditions de recensements et une analyse des résultats, notamment des causes possibles d'évolution des effectifs.

Le rapport sera diffusé aux organismes participants ainsi qu'auprès des DDAF et des DIREN après avis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

*L. Marion, MNHN & Université de Rennes

Laboratoire d'Evolution des Systèmes naturels & modifiés, Campus Beaulieu, bât. 25, 35042 RENNES Cedex
tel. 02 23 23 61 44 (en cas d'absence laissez un message) fax 02 23 23 51 38

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
RECENSEMENT DES DORTOIRS DE GRANDS CORMORANS
HIVERNANTS
HIVER 2008-2009

Fiche à retourner remplie à :

Loïc Marion, coordinateur national
 MNHN-Université de Rennes
 Laboratoire d'Evolution des Systèmes
 Naturels & Modifiés, Campus Beaulieu
 35042 RENNES cedex
 tel. 02 23 23 61 44 fax 02 23 23 51 38

Organisme recenseur :

Nom du coordinateur départemental ou régional :
LPO Aquitaine (Laurent Couzi)

Nom de l'observateur :

Adresse de l'observateur :

Département :	N°
Commune :	Code postal :
Nom du dortoir, lieu-dit :	
Coordonnées géographiques (IGN)	
Date du comptage :	
Heures du comptage :	

RECENSEMENT DU DORTOIR	Nombre d'oiseaux présents au dortoir au mois de :					
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Recensement de 2006-07 (rappel facultatif)						
Evolution intermédiaire (si connue) 2007-08						
Recensement de 2008-09						

Biotope et supports du dortoir :

Autres renseignements éventuels :

RAPPEL : seuls les dortoirs nocturnes doivent être recensés, à l'aube ou au crépuscule, au 15 de chaque mois ou à une date proche.

Le coordinateur départemental ou régional doit envoyer chaque fiche (ou sa copie) au coordinateur national (L. Marion), avec une carte de synthèse (photocopie d'une carte IGN) localisant tous les dortoirs recensés. Merci pour votre collaboration.